

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 18 novembre 2024**

**Délibération n° 2024\_131**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT D'ENTREPRISE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Anne-Eugenie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Jean-Charles ASTIER à Michelle PAGES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC.

**ABSENT : 1**

Mesdames, Messieurs : Antoine JACINTO.

**SECRETARE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC**

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances-commande publique et numérique, rappelle à l'Assemblée que considérant l'état des réalisations du budget de l'exercice 2024, il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires les modifications suivantes :

## Equilibre du budget : Décision modificative N°1 2024

### Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Rest. Municipal ME3
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00
Dépenses réelles	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
		Dépenses réelles	0,00
Total Dépenses d'investissement			0,00
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
		Recettes réelles	0,00
Total Recettes d'investissement			0,00

### Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Rest. Municipal ME3
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	0,00
	67	Charges spécifiques	0,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	011	Charges à caractère général	60 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	-10 000,00
		Dépenses réelles	50 000,00
Total Dépenses de fonctionnement			50 000,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	50 000,00
	77	Produits spécifiques	0,00
		Recettes réelles	50 000,00
Total Recettes de fonctionnement			50 000,00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 à L 2312-4,

**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

**Vu** la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération n° 2021-105 du 4 octobre 2021 décidant l'adoption du référentiel M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal et le budget annexe restaurant d'entreprise,

**Vu** la délibération n° 2023\_163 du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 décidant l'adoption du Budget Primitif 2024,

**Vu** la délibération n° 2024\_062 du 17 juin 2024 décidant l'adoption du budget supplémentaire 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** De procéder à l'adoption de la décision modificative n° 1 au budget annexe restaurant d'entreprise dans les conditions ci-dessus présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 41 voix pour et 7 abstentions : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL, Monsieur Jean-Marie ACHIARY

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 18 novembre 2024



**Cécile SAINT-MARC**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*